



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 120956

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le projet de mise en place d'un outil de « repérage des élèves présentant des risques pour les apprentissages ». Imposer aux enseignants un dépistage aux enfants de cinq ans sur la base de grille d'évaluation comportementale risque d'être aussi inefficace que dangereux. Les syndicats d'enseignants et parents d'élèves dénoncent unanimement ce dispositif qui n'est pas sans rappeler la tentative fâcheuse d'il y a cinq ans d'imposer « un carré de comportement à la maternelle » pour prévenir la délinquance des enfants de trois ans. Il lui rappelle que la lutte contre la difficulté scolaire ne passe ni par le fléchage, ni par le flicage mais par une bonne formation des enseignants en encadrement, par un personnel suffisamment nombreux, la présence des RASED dans les établissements et la mise en oeuvre d'un suivi réellement individualisé des élèves. Il lui demande donc l'abandon immédiat de ce projet.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative l'a rappelé à plusieurs reprises, le débat suscité par ce document est « une fausse polémique née de la diffusion d'un document de travail qui n'avait aucune vocation à être publié ». Il n'y a donc aucun projet « d'évaluation des maternelles », moins encore de classement ou de fichage. Il s'agit de renforcer la prévention de la difficulté dans l'apprentissage de la lecture, dès la grande section d'école maternelle en proposant aux enseignants des outils objectifs pour aider à l'observation des besoins des élèves, aider à la conception et à la mise en oeuvre d'ateliers différenciés pour prévenir les difficultés d'apprentissage de la lecture. C'est en grande section de maternelle, année charnière avant la classe de CP, lors de laquelle intervient l'apprentissage de la lecture, que de telles aides pédagogiques doivent intervenir. Il sera proposé, pour les enseignants qui le souhaitent, des outils d'observation des besoins des élèves qui présentent des lacunes en matière de conscience phonologique ou dans l'étendue du vocabulaire maîtrisé dès le premier trimestre de grande section. Simultanément, des propositions d'outils d'aide différenciée seront faites aux enseignants volontaires. A l'issue de cette période d'aide, en mai ou en juin, l'enseignant pourra mesurer les progrès accomplis par ses élèves. C'est donc pour mieux analyser précocement des lacunes susceptibles de nuire aux apprentissages ultérieurs, et assurer une meilleure prise en charge en amont, des élèves les plus fragiles que le ministère travaille à la mise en place de ces outils. Des consultations sont en cours auprès de spécialistes, notamment de chercheurs universitaires et auprès des enseignants et parents d'élèves via leurs représentants.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120956

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er novembre 2011, page 11475

Réponse publiée le : 3 avril 2012, page 2768